

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION

LILLE. 106, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Petit Lillois de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX | Téléph. 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING | Téléph. 9-85 3, rue Fidele Lehoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

CAUSES MODERNES

Quand on pense à ce qu'on exige d'un juge, on se demande comment on parvient encore à recruter des magistrats à une époque aussi compliquée que la nôtre.



La petite dame qui n'a rien à se mettre.

Aux temps lointains on régnait Salomon, la Justice disposait de moyens suffisamment radicaux pour éclairer rapidement la religion du tribunal. Lorsqu'on pouvait aller jusqu'à couper en deux un moultard comme un simple navet afin de satisfaire les parties en désaccord pour la possession du gosse tout entier, on avait la des moyens d'investigation qu'on peut ne pas regretter, mais qui étaient tout de même décisifs.

Par ailleurs, la Justice à long terme use d'un procédé qui simplifiait singulièrement le Code d'Instruction criminelle: l'application du cheval, de l'estropié ou des brodequins avaient raison du plus entêté des prévenus et il fallait être un coupable bien endurci pour ne pas se rendre dans la voie des aveux à l'après-linguistique force de quinze à vingt litres de flotte. Seuls les criminels atteints d'une dilataction d'estomac parvenaient à bénéficier d'une présomption d'innocence.

Enfin, quand tous ces trucs-là ne réussissaient pas, les tribunaux laissaient tranquillement le temps travailler pour eux, dans l'espoir rarement trompé que les fossyeurs enterreront le procès en même temps que les plaideurs, et les juges ce qui n'arrivait pas toujours, tant est grande l'obstination de certains justiciables: témoin l'arrêt que vient de rendre la Cour de Nice et qui met fin à une instance introduite au XIVe siècle par les communes de Valdebiere et de Saint-Martin de Vésuble, en désaccord sur la jouissance de biens communaux! Qu'est-ce qu'il a dû se consumer de papier ébréché, pendant ce procès qui dura depuis six cents ans!

Mais tous ces trucs-là sont périmés. Et non seulement nos magistrats n'ont plus à leur disposition le glaive de Salomon, les engins de la question ordinaire et extraordinaire, et les procédés dilatoires des vieux « chicaneux », mais on leur soumet des litiges dont la solution exige des qualités qu'on ne trouverait même pas réunies chez le plus nietzschéen des surhommes.

Ces « causes » épineuses abondent dans tous les ressorts. On en pourrait citer des centaines. Contentons-nous d'en rappeler quelques-unes. Il y a le propriétaire de puits de pétrole russes qui a emprunté de l'argent sur ce gage qui doit payer le prêteur jusqu'à ce que son débiteur en ait retrouvé la libre disposition. Les d'attendre, le prêteur demande au tribunal de dire que cette échéance n'arrivera jamais et d'ordonner le remboursement immédiat de sa créance, ce qui revient à mettre ce malheureux tribunal en demeure de se prononcer sur les destinées futures de l'U. R. S. S.

Il y a le Monsieur qui a fait faire son buste par un sculpteur et qui refuse de le payer parce qu'il ne lui ressemble pas. Il y a la mondaine qui réclame 50.000 francs de dommages à son couturier qui l'a laissée quinze jours sans avoir rien à se mettre « bien qu'elle ait des armoires remplies de robes qu'elle estime suffisamment démodées pour nuire à sa réputation si elle les arbore ». Il y a le malheureux père d'une petite victime de la guerre qui assigne l'ex-Kaiser en paiement d'une indemnité, obligeant le tribunal à se prononcer sur les responsabilités de la guerre.

LE PREMIER CONSEIL DU CABINET HERRIOT S'EST TENU HIER

Ce fut pour préparer la déclaration ministérielle

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, à 10 h., au Quai d'Orsay, pour leur premier Conseil de cabinet, sous la présidence de M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

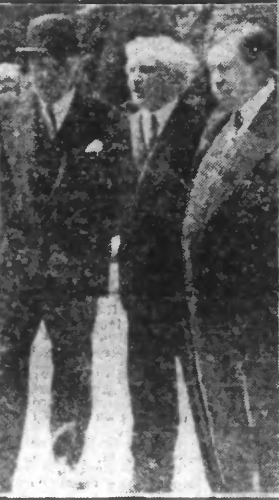
Ils ont procédé à un échange de vues sur les principales questions devant faire l'objet de la déclaration ministérielle. Un nouveau Conseil de cabinet aura lieu aujourd'hui, à 17 h., pour la mise au point du projet de déclaration dont les termes seront définitivement arrêtés par le Conseil des ministres qui se tiendra demain matin à l'Élysée.

M. Herriot a reçu des diplomates étrangers

A l'issue du Conseil de cabinet, M. E. Herriot a successivement reçu hier matin, au Quai d'Orsay, MM. de Chiapowski, ambassadeur de Pologne et Grunberger, ministre d'Autriche à Paris, M. Herriot a reçu également M. Jean Chiappe, préfet de police.

M. Paul-Boncour restera délégué à la S. D. N.

Contrairement à ce qui a été annoncé par certains journaux, M. Paul-Boncour, ministre de la Guerre, conserve la délégation permanente à la Société des Nations, comme M. Briand l'avait fait précédemment.



Les trois Ministres de la Défense Nationale MM. L. GUYOT (Marine), Paul BONCOUR (Guerre) et PAINLEVÉ (Air).

LE GOUVERNEMENT DU REICH VA PERMETTRE LE RÉTABLISSEMENT DES TROUPES D'ASSAUT D'HITLER

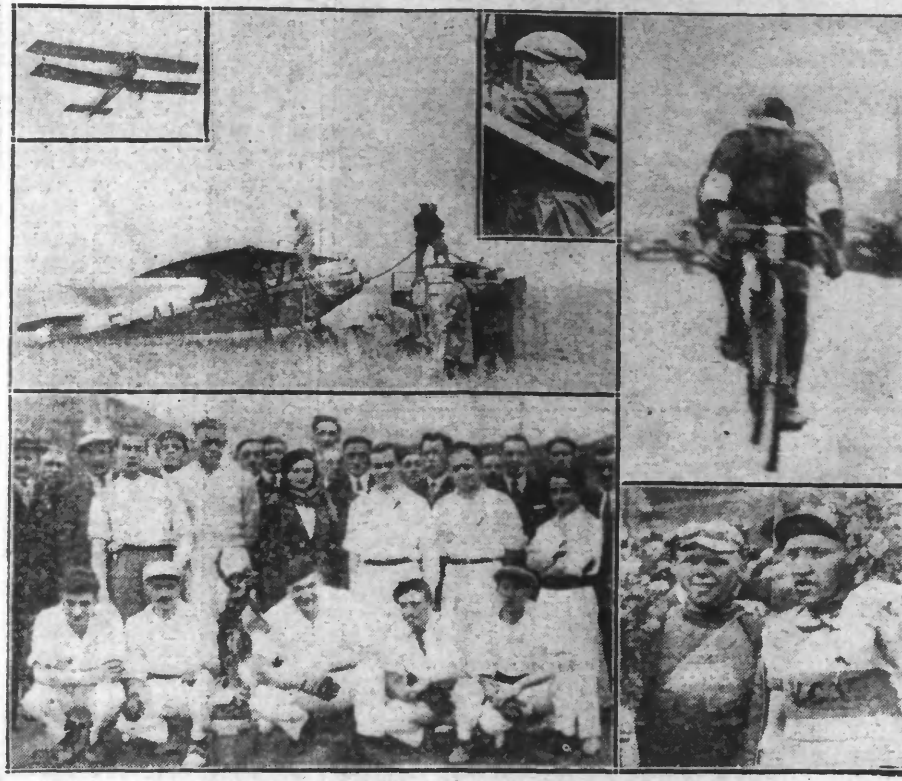
Le rétablissement des troupes d'assaut racistes va avoir lieu à bref délai. Le nouveau ministre de l'Intérieur du Reich, M. Von Geyl, a laissé entendre très nettement au collaborateur d'un journal de Königsberg, venu l'interviewer sur les projets du gouvernement.

Les ordonnances de détresse sur le maintien de l'ordre public qui furent promulguées au cours de ces derniers mois, a déclaré M. Von Geyl, seront reprises incessamment et de nouvelles mesures seront prises pour toutes les injustices commises à l'égard du mouvement national.

Le ministre a ajouté que le nouveau gouvernement ne songeait pas à modifier le régime électoral et a confirmé qu'il était bien question d'instituer un commissariat d'Etat pour la Prusse.

Les nationaux-socialistes recommencent leurs agressions contre les républicains. L'ancien commandant Anker, connu pour s'être rallié aux idées républicaines, a été victime d'une agression raciste au cours d'une réunion organisée par le Front d'airain avant les élections à la Diète de Mecklembourg-Schwering. Alors que le commandant venait de prendre la parole pour répliquer à un contradicteur hitlérien, plusieurs partisans de celui-ci déclenchèrent un violent tumulte au cours duquel M. Anker reçut des coups de matraque et fut transporté inanimé hors de la salle.

LE DIMANCHE SPORTIF dans notre Région



A GAUCHE EN HAUT, en médaillons: L'arrivée à LA BRAYELLE, près de Douai, d'un appareil participant au TOUR DE FRANCE AERIEN et l'arrivée de l'automobiliste réputé, engagé dans cette épreuve. En dessous: Le ravitaillement en essence d'un avion avant son départ; en bas: Les équipes de jeu de paume qui se rencontrent hier à FIVES-LILLE pour le Challenge MAYAIRE. Debout: Les « GADZ'ARTS » DE LILLE et les membres de la commission de la « PAUME FIVOISE ». A genoux: la « PAUME HELLENMOISE » avec au centre le Challenge mis en compétition. DROITE, EN HAUT: L'arrivée de GUSTAVE BECKAERT, du V.C. TOURCOING, qui gagna le Circuit cycliste « FRANCO-BELGE »; en bas: BECKAERT, vainqueur de l'épreuve et WAELKENS, également du V.C.T., classé second.

LIRE LES COMPTES RENDUS DE CES EPREUVES AINSI QUE CEUX DE TOUTES LES MANIFESTATIONS D'HIER EN RUBRIQUE « SPORTS ».

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DU NORD DES MUTILES DE GUERRE

Elle s'est tenue hier à Croix et a tracé la voie au prochain Congrès

La Fédération régionale des Mutuels et Réformés du Nord a tenu hier, à Croix, son assemblée générale trimestrielle, présidée par le Congrès fédéral, qui se déroula à Valenciennes, les 23 et 24 juillet. Elle a marqué ainsi, en quelle sympathie elle tenait la section croisienne, groupement fort prospère, dont les représentants à la Fédération régionale ont toujours fait preuve d'une grande activité.

Les délégués, fort nombreux, ont reçu à Croix un excellent accueil et la foule qui regarda le cortège défilant, manifesta toute l'estime et la reconnaissance qu'elle a au garder pour les glorieuses victimes de la grande guerre.

Un hommage aux morts de Croix

Avant dix heures, les délégués, venus des quatre coins du Grand-Picard par petits groupes d'ou émergeant un fanion aux couleurs nationales.



Les personnalités se recueillant devant le Monument aux Morts au cimetière de CROIX. On remarque à droite du porteur de bannière, M. BALAVOINE, président de la Fédération ayant à ses côtés les membres de la section locale.

A l'heure prévue, le cortège se mit en branle, accompagné par la Musique Municipale de Croix, qui exécuta des pas redoublés sur tout le parcours. Dans le cortège, on remarquait aussi plusieurs autres sociétés locales: la fanfare de trompettes de la « Renaissance », l'Union Chorale, la Société de Secours Mutuels Saint-Pierre.

Puis venaient les délégations des différentes communes: Huitmont, Jeumont, Cambrai, Douai, Dunkerque, Cassel, Aniche, Hazebrouck, Estaires, La Gorgue, Thiennes, Arneke, Hardifort, les différentes sections de Lille, les Mutuels de Tourcoing, les Anciens élèves de l'école de rééducation professionnelle de Tourcoing, les groupements de Salomé, Valenciennes, Saint-Amand, Denain, Fresnoy, Escautpont.

LE DRAME D'AMOUR DE LA RUE DES STATIONS A LILLE

L'état de M<sup>me</sup> Dujardin s'est amélioré et le cadavre du meurtrier sera autopsié

Nous avons dit hier dans quelles conditions Mme Paulette Dujardin, une jolie jeune femme demeurant rue des Stations à Lille, avait été victime de coups de revolver tirés sur elle par son ami Jean Claudé, inspecteur d'assurances, et comment l'agresseur s'était donné la mort en se tirant une balle de revolver dans la tête.

L'état de Mme Paulette Dujardin, qui avait été transportée à l'hôpital de la Charité, à Lille, est allé s'améliorant légèrement au cours de la journée de dimanche. Aucune fièvre ne s'est manifestée et l'état de la jeune femme ne semble pas inquiétant.

Quant au meurtrier, son corps avait été transporté à la Morgue. Le Parquet de Lille, dimanche matin, ordonna l'autopsie dans le but de déterminer comment l'explosion s'est produite la blessure que Jean Claudé porta à la cuisse, et qui, d'après l'enquête du commissaire de police M. Derredet et suivant les indications que nous avons données est due au ricochet d'une balle. C'est M. le docteur Villedieu qui a été chargé de pratiquer l'autopsie.

PRÈS DE VERVINS UN GAMBRIOLEUR A ÉTÉ ABATTU À COUPS DE FUSIL

Il fut surpris au moment où il allait se glisser par une fenêtre

Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Joseph Coudure, directeur de la Cie Française des Phosphates, à Fauzeux, était réveillé par un bruit insolite. S'étant levé, il aperçut un individu tenant une lanterne d'une main et un revolver de l'autre, qui tentait de pénétrer chez lui par une fenêtre.

M. Coudure arma d'un fusil de chasse et fit feu sur le cambrioleur, un nommé Lefevre Gérard, 23 ans, tisseur à Sains-Richaumont, ancien cafetier à Guilleux. L'homme s'écroula mortellement atteint. Il avait la carotide perforée. M. Coudure tira un second coup sur lui et l'atteignit au côté gauche. On le trouva près du mort un revolver chargé de sept balles, ainsi qu'un sac renfermant une poule et des accessoires d'auto volés.

Le parquet de Vervins s'est rendu sur les lieux dimanche après-midi. Il a classé M. Coudure en liberté, parce qu'ayant agi en état de légitime défense.

APRÈS L'ACCIDENT D'AUTO DE BERSÉE

L'autopsie des corps des 2 victimes a été faite hier matin

Ainsi que nous l'avions annoncé hier M. le docteur Muller, médecin légiste, a procédé dimanche matin, sur les lieux même de l'accident et en présence du maréchal des logis-chef de gendarmerie de Pent-à-Mare, M. Loin, à l'autopsie des corps de M. Lavallée et de Mme Verger, de Châteauf-Thierry, tués samedi vers midi et demi sur la route nationale Lille-Douai, entre les territoires de Bersée et de Mons-en-Pévèle, au cours d'une rencontre d'autos.

Les deux victimes, d'après les constatations du médecin légiste, sont bien mortes d'une fracture du crâne — due à un enfoncement provoqué par une arête vive — d'un coffre, peut-être à ce ne peut donc s'agir, comme on l'avait cru tout d'abord, de la chute du véhicule de fer recouvrant la capote de la voiture.

M. Dhooose, expert en automobile à Lille, a été commis par le Parquet pour examiner cette affaire.

LA FEMME-CROCODILE



On peut voir actuellement dans une fête parisienne à Miss Cléopâtre, âgée de 19 ans, née en Amérique et qui a le peau du corps exactement pareille à celle d'un crocodile; comme cet animal, elle change de peau chaque année.

Un grand mutuel présente aux autorités municipales les délégués de la Fédération.

UN ATTENTAT devait être commis contre M. Mussolini

A Rome, on a arrêté un individu, porteur de deux bombes, qui a avoué avoir voulu tuer le Duce

Samedi, dans l'après-midi, aux environs de la place de Venise, à Rome, des agents de police ont arrêté un individu suspect qui était muni d'un faux passeport suisse au nom d'Angelo Galvini, mais qui a été ensuite identifié pour être le nommé Sbardolotto Angelo, venant de l'étranger et connu de la police.



M. MUSSOLINI

Au moment de son arrestation, Sbardolotto était porteur de deux bombes contenant une explosion de haute puissance et d'un revolver chargé. Sbardolotto a avoué qu'il s'était rendu sur la place de Venise, dans le but de commettre un attentat contre M. Mussolini, le père de Venise étant la résidence du chef du gouvernement.

UNE GRAVE EXPLOSION DANS UNE USINE A ESCAUDAIN

Un ouvrier a été grièvement brûlé

Hier matin, à Escaudain, le fracas d'une explosion déchirait l'air et mettait en émoi la population. A la suite d'un commencement d'incendie dans un magasin des usines de la Compagnie d'Anzin, une énorme bouteille d'oxygène avait éclaté. Par un extraordinaire hasard, on n'a pas enregistré de grave catastrophe, un seul ouvrier a été grièvement brûlé et a dû être transporté dans une clinique de Valenciennes.

Le feu dans un magasin

La Compagnie des Mines d'Anzin possède à Escaudain une grande usine lavoir et d'agglomérés situés le long de la voie ferrée. Un petit bâtiment sans étage, long d'une vingtaine de mètres, partagé en 3 pièces, comprend divers services: les bureaux et laboratoires, le magasin, l'atelier de réparations.

Hier matin vers 6 h. 30, les ouvriers étaient en train d'approvisionner dans le magasin, où se trouvaient des pièces de rechange, une cinquantaine de litres de benzol, une bouteille d'oxygène, etc. On suppose qu'un ouvrier dut allumer à terre sa petite lampe, dite lampe d'accrochage, pendant qu'il se servait de benzol. Soudain, une flamme monta dans la pièce et le feu trouva un aliment dans les matières entreprises, prit aussitôt des proportions effrayantes. Un employé était resté dans le magasin, M. René Fagniez, de Sommeux, aux cris qu'il poussa, l'alarme fut donnée dans l'usine. Des hommes accoururent de toutes parts. On tira M. Fagniez de la fournaise. Il était grièvement brûlé à la figure et sur tout le corps. Pour éteindre l'incendie des sapeurs-volontaires furent utilisés des extincteurs. Malgré la chaleur torride qui se dégageait du brasier, les sapeurs-volontaires se mirent à l'œuvre, lorsque l'un d'eux lança un avertissement: « Attention à la bouteille d'oxygène ».

Une terrible explosion

A peine ces mots étaient-ils prononcés qu'une terrible explosion se produisit. Les flammes, le choc et le bruit furent formidables. Le mur de la façade du bâtiment s'écroula sur une hauteur de 3 mètres de long et s'éleva à l'air. Un courageux sapeur, M. Gustave Ricart, d'Escaudain, qui n'avait pas eu le temps de se garer fut soulevé et projeté à trois mètres de l'endroit où il se trouvait. On le releva fortement commotionné, mais non pas blessé et il fut ramené à son domicile.

Les secours

L'alarme était donnée dans Escaudain. Bientôt arrivés les pompiers de la commune, sous le commandement de M. le capitaine Campin, puis les pompiers de Denain, dirigés par M. le capitaine Lecomte. Une auto-pompe fut mise en action et le sinistre put bientôt être maîtrisé sur les lieux. On constata la présence de MM. Dernooy, adjoint au maire d'Escaudain; Felsbon, directeur des services d'agglomérés; et Sévenot, ingénieur principal des travaux à la Compagnie d'Anzin.

Il est heureux que, grâce à de rapides interventions, on n'ait pas eu à déplorer plus de victimes. L'incendie fut éteint par les services d'agglomérés et Sévenot, ingénieur principal des travaux à la Compagnie d'Anzin.

L'état du blessé, M. Fagniez est toutefois assez grave et il a dû être transporté à la clinique de M. le docteur Fournier, à Valenciennes.

LA CRISE ROUMAINE S'AVÈRE DIFFICILE À RÉSOUDRE

M. Titulesco, a déclaré hier après-midi, la mission qui lui avait été confiée par le Roi, pour former un cabinet de concentration. Le Roi a fait appeler le leader de la traction transylvain du Parti National Payan.

Pour nos Lectrices: NOTRE PAGE FÉMININE EN 5<sup>e</sup> PAGE Pour nos Lecteurs: NOS PAGES SPORTIVES EN 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> ET 7<sup>e</sup> PAGES

LE DÉPUTÉ COMMUNISTE DEWEZ FAIT APPEL AU JUGEMENT QUI L'A CONDAMNÉ A HUIT MOIS DE PRISON

Dans son audience du 25 mai, le Tribunal correctionnel de Valenciennes avait condamné, sur opposition, le député communiste Sulpice Dewez, à 8 mois de prison et 1.000 francs d'amende, pour avoir fait, dans un article d'un journal de son parti, l'apologie des émeutes qui se déroulèrent à Roubaix, rue des Longues-Haies, lors de la grève du textile.

TROIS EXÉCUTIONS CAPITALS POUR LE RAPT, SUIVI DE MEURTRE, D'UN ENFANT

On mande d'Athènes, que trois hommes ont été exécutés dans l'île d'Égine, pour avoir tué un enfant de 7 ans. L'enfant avait été enlevé. Les ravisseurs demandèrent une rançon que les parents payèrent. L'enfant fut trouvé mort plus tard.

L'Envie qui engendre la Haine est le plus méprisable des vices Lire, en deuxième page, notre nouveau roman d'amour « LE FRUIT DÉFENDU », par Jules Mary